

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 329 portant création d'un poste d'interprète de langue afar au Tribunal du Charia de Djibouti

n° 329

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 avril 1962

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro  
31 mai 1962

### VISAS

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 11 avril 1962

A adopté dans sa séance du 27 avril 1962 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un poste d'interprète de langue afar est créé au Tribunal du Charia de Djibouti.

#### Art. 2

— Les dépenses occasionnées par la création de ce poste d'interprète sont imputées au Budget local.

**Le Président de l'Assemblée Territoriale, Dr R. GAUDIBERT. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDULLAHI HASSAN DEMBIL.**